

Règlement des jeux « 21<sup>ème</sup> anniversaire cora Foetz »  
du 30 mai 2023 au 11 juin 2023 inclus

**Article 1 : Objet**

La société organisatrice CORA LUXEMBOURG, dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118 ; met en place, du 30 mai au 11 juin 2023, un premier jeu « 21<sup>ème</sup> anniversaire magasin » dans le magasin de cora Foetz et un deuxième jeu « 21<sup>ème</sup> anniversaire coradrive » se déroulant au « drive » du magasin.

La société cora Foetz est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants des jeux sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer.

Le présent règlement, ainsi que ses adaptations, sera disponible en magasin ainsi qu'au drive.

**Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours.

Pour les deux jeux, il sera nécessaire de remplir un bulletin de participation. Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée.

Le personnel de Cora Foetz ainsi que le personnel des commerces de la galerie commerciale de Cora Foetz ne peuvent pas participer aux différents jeux.

**Article 3 : Modalités de participation - Déroulement des jeux**

1) Jeu « 21<sup>ème</sup> anniversaire magasin »

Du mardi 30 mai au dimanche 04 juin 2023, le magasin cora Foetz fera gagner 11 bons d'achats d'une valeur de 100€ et du lundi 05 juin au dimanche 11 juin 2023, 10 bons d'achats d'une valeur de 100€.

Les clients ayant reçu par courrier le livret d'avantages carte cora, devront découper les bulletins de participation en page 5 du livret et les déposer complétés (nom, prénom, email, numéro de carte cora) dans l'urne située à l'accueil du magasin. Le livret pourra être remis à l'espace carte cora, sur demande du client ne l'ayant pas reçu par courrier à son domicile. La participation aux concours nécessite d'être en possession de la carte cora.

Le premier bulletin, de couleur rose, sera à déposer dans l'urne entre le mardi 30 mai et dimanche 04 juin 2023 inclus et le second bulletin, de couleur bleue, sera à déposer dans l'urne entre le lundi 05 juin et dimanche 11 juin 2023 inclus.

Les bulletins déposés dans l'urne et dont la couleur ne correspond pas aux dates des concours seront écartés des tirages au sort. Un seul bulletin de participation est admis par personne (même nom, même prénom et même adresse postale) et par semaine.

2) Jeu « 21<sup>ème</sup> anniversaire coradrive »

Du mardi 30 mai au dimanche 11 juin 2023, le drive de Foetz fera gagner 21 bouteilles de champagne.

Lors du retrait de sa commande au drive, le client se verra remettre un bulletin de participation sur lequel il pourra inscrire lisiblement ses coordonnées complètes (nom, prénom, email) et ensuite le déposer dans l'urne située près de la caisse du drive.

Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

**Article 4 : Désignation des gagnants - Prix**

Les tirages au sort des gagnants « 21<sup>ème</sup> anniversaire magasin » auront lieu le lundi 05 juin pour le bulletin de couleur rose et le lundi 12 juin pour le bulletin de couleur bleue.

Les bons d'achat sont valables pour une période de 6 mois à partir de l'émission du bon et seront à utiliser dans le magasin cora Foetz. Faute de l'utiliser dans ce délai, les gagnants seront réputés avoir renoncé à leur prix qui restera la propriété de l'Annonneur.

Le tirage au sort des 21 gagnants du jeu « 21<sup>ème</sup> anniversaire coradrive » sera effectué le lundi 12 juin 2023.

La liste des gagnants ne peut faire l'objet de contestation.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité ou leur adresse électronique (e-mail). Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Toute falsification de nom ou e-mail sera poursuivie pénalement.

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation) pour recevoir leurs bons d'achats et/ou leurs bouteilles de champagne.

Les gains de ces jeux sont, non échangeables, et non remboursables en argent, partiellement ou totalement et ne peuvent pas non plus se voir accorder de contrepartie en nature.

## **Article 5 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

En cas de fraude, le participant se verra refuser l'octroi du prix qui lui revenait, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires ultérieures.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Les gagnants acceptent explicitement que cora concorde ainsi que cora Foetz publient leurs noms ainsi que leurs photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

## **Article 6 : Protection des données personnelles**

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société cora. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société cora.

Rédigé à Luxembourg, le 30/05/2023